



FFA

Fiche de déclaration de sinistre

Contrats CHUBB Insurance Company of Europe S.A. N°IA00 64 78 14 00 et suivants.

Identité du licencié - Victime de l'accident :

Nom du club : _____

Code FFA : _____

N° de Licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Téléphone : _____

Garantie(s) d'assurance dont bénéficie le licencié :

- FFA Licence
- FFA Super +
- FFA + option A
- FIFE
- FFA + option B

Renseignements concernant l'accident

Date de l'accident : _____

Lieu de l'accident : _____

Circonstances de l'accident : _____

Nom et adresse des témoins : _____

Nom et adresse des personnes en cause : _____

À renvoyer à : Aon France - Assurances FFA - 420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes

Aon France
 Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560
 SA au capital de 4 141 334 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes
 Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax : 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L 512.7 et L 512.6 DU CODE DES ASSURANCES

Chubb Insurance Company of Europe - Direction pour la France : 6, boulevard Hausmann 75009 Paris - R.C.S. Paris B 319 281 - 044 Code APE 660 E - Téléphone : 01 70 36 65 00 - Télécopie : 01 70 36 65 01
 Siège social : Twin House, rue Neerveld 107, 1200 Bruxelles, Belgique - Capital social : 83 826 434,87 euros - Autorisation OCA n° 0472 - R.C. B 312 333
 Délégations régionales : Bordeaux, Centre & Ile-de-France, Lille (Nord & Est), Lyon (Rhône-Alpes & Paca), Nantes.

21.0708/MS / Décembre 2008 MAJ - Notices d'informations disponibles auprès de votre club ou sur le site internet de la FFA.
 Les informations que vous nous communiquez feront l'objet d'un traitement informatique par Aon France à des fins pré-contractuelles et contractuelles et nous pouvons être amenés à les transmettre à l'un de nos partenaires commerciaux (assureurs, assistants...) dans le cadre de cette gestion contractuelle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, auprès d'Aon France, 420 rue d'Estienne d'Orves (92700) Colombes.

Pièces à fournir :

En cas de décès

- l'acte de décès et le justificatif du règlement du capital décès au titre de l'assurance attachée à la licence,
- le certificat médical post-mortem (expliquant la cause du décès),
- le procès-verbal de police ou de gendarmerie,
- la déclaration circonstanciée (ex : articles de journaux, etc.),
- l'extrait du livret de famille,
- les coordonnées du notaire si et seulement si le(s) bénéficiaire(s) enfant(s) mineur(s).

En cas d'invalidité

- le certificat médical initial avec description des lésions ou blessures et leurs conséquences probables,
- le certificat de consolidation, avec séquelles,
- le procès-verbal de police ou de gendarmerie devra être joint,
- la déclaration circonstanciée (ex : articles de journaux, etc.).

En cas de prise en charge des frais d'assistance

- les justificatifs originaux.

En cas d'immobilisation

Concernant le fait générateur :

▪ suite à une panne

- la facture détaillée de l'intervention ou attestation détaillée sur l'honneur du réparateur lorsqu'il n'est pas établi de facture (cas de l'intervention du mécanicien du club d'origine, par exemple),

▪ suite à un problème météo

- la météo des terrains de départ et d'arrivée (ou de rattachement) du trajet à effectuer au retour ,
- la TEMSI.

Concernant les frais engagés :

| l'ensemble des justificatifs originaux des dépenses.

En cas de Perte Financière

- le certificat médical établi par un médecin aéronautique.
- les justificatifs originaux. L'assureur se réserve la possibilité de procéder à une expertise.

Les déclarations de sinistre et les originaux des pièces à fournir sont à adresser sous 5 jours.

Par lettre recommandée AR :

Aon France
Assurances FFA
420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes

En cas d'urgence, ils peuvent être préalablement envoyés par

télécopie : 01 58 75 80 65

e-mail à : AssurancesFFA@aon.fr

Il vous est possible de contacter Aon France
au numéro de téléphone suivant : 04 95 06 16 44